



Wallonie

Commune de Vielsalm

URBANISME AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Monsieur Grégory PARMENTIER, domicilié La Comté 4 à 6690 Vielsalm.

Le terrain concerné est situé à La Comté à 6690 Vielsalm et cadastré VIELSALM 1^{ière} Division Section H n°43E.

Le projet est de type: construction d'une habitation, et présente les caractéristiques suivantes:

- Le projet s'écarte du Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural de La Comté pour les motifs suivants:
 - Article 426 a): bâtiment non implanté sur la limite parcellaire;
 - Article 426 b): le plan du volume principal s'inscrit dans un rectangle capable dont le rapport façade/pignon est légèrement supérieur au rapport 1/1,5;
 - Article 426 c): mise en œuvre d'un bardage en sapin de ton brou de noix.
 - Article 419 C et 426 b): car-port présentant une toiture plate;
- Le projet est concerné par la carte archéologique.

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.40 et D.VIII 7 et suivants du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante: Administration communale de Vielsalm, Service Urbanisme, Rue de l'Hôtel-de-Ville 5, 6690 Vielsalm:

☞ du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30, le mardi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h et le samedi 17 août 2019 de 9 h à 12 h

☞ Personnes de contact: Monsieur Philippe Maréchal - Madame Sabine Piette – Madame Sandra Fransolet – philippe.marechal@vielsalm.be ou sabine.piette@vielsalm.be ou sandra.fransolet@vielsalm.be

☞ Une permanence se tiendra le samedi 17 août 2019 de 9 heures à 12 heures.

L'enquête publique est ouverte le 15 juillet 2019 et clôturée le 29 août 2019. L'enquête publique est suspendue du 16 juillet 2019 au 15 août 2019.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal:

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Vielsalm, Rue de l'Hôtel-de-Ville 5 à 6690 Vielsalm.
- par télécopie au numéro 080/217266.
- par courrier électronique à l'une des adresses suivantes: philippe.marechal@vielsalm.be ou sabine.piette@vielsalm.be ou sandra.fransolet@vielsalm.be.

- remises au Secrétariat communal dont le bureau se trouve à l'Administration communale de Vielsalm, Rue de l'Hôtel de Ville 5 à 6690 Vielsalm.

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : Enquête publique «dossier Grégory PARMENTIER».

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du Service communal de l'urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête.


La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 29 août 2019 à 11 heures à l'Hôtel de Ville, Service urbanisme.

Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme est Monsieur Philippe Maréchal dont le bureau se trouve à l'Administration communale de Vielsalm, Service urbanisme (philippe.marechal@vielsalm.be – 080/292817).

A Vielsalm, le 08 juillet 2019

Par le Collège,

La Directrice générale,


Anne-Catherine PAQUAY



Le Bourgmestre,


Elie DEBLIRE